



Dorthe Sébastien, Dafflon Hubert

Création d'un organe indépendant de surveillance et de régulation des chauffages à distance (CAD)

Cosignataires : 22

Réception au SGC : 12.02.25

Transmission au CE : *13.02.25

Dépôt et développement

Les chauffages à distance (CAD) jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, plusieurs problématiques ont été identifiées dans le Canton de Fribourg concernant la gestion et la régulation des CAD.

Constats :

I. Monopole de fait de certains prestataires :

- **Implantation dominante de Groupe E** : le Groupe E est largement implanté en Ville de Fribourg, dans sa périphérie et au-delà (Belfaux, Noréaz, Grolley, Courtepin, etc.), ce qui limite la présence d'autres acteurs sur le marché des CAD. Dans une moindre mesure, cette situation se retrouve également à Bulle avec GESA, qui joue un rôle prépondérant dans cette région.
- **Absence de concurrence** : La prédominance d'un seul prestataire peut conduire à un manque de concurrence, ce qui peut entraîner des répercussions sur les prix et la qualité des services offerts aux consommateurs.

II. Limites à l'entrée de nouveaux acteurs :

- **Investissements importants** : Les CAD nécessitent des investissements conséquents, ce qui constitue une barrière à l'entrée sur le marché de nouveaux prestataires.
- **Risques de doublons** : L'implantation de plusieurs infrastructures similaires dans un même secteur est inefficace et économiquement non viable.
- **Rentabilité conditionnée** : Un nombre suffisant de raccordements est nécessaire pour assurer la rentabilité d'un CAD, ce qui complique l'implantation de nouveaux acteurs, surtout dans des zones déjà desservies.

III. Manque de choix pour les consommateurs :

- **Absence de concurrence tarifaire** : Les consommateurs se retrouvent souvent dans l'impossibilité de comparer les offres et de choisir le prestataire le plus avantageux. Dans notre canton, il existe des secteurs où cela a pu se vérifier et cette absence de choix entraîne des problèmes pour les consommateurs.
- **Absence d'alternative** : Avec la transition énergétique, le CAD peut devenir la seule solution envisageable, notamment dans les villes et ses environs, dans des zones où les PAC géothermiques sont interdites.

Proposition :

La mise en place d'un organe indépendant de surveillance et de régulation des CAD est une solution pour répondre à ces problématiques. Cet organe aurait pour missions principales :

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- **Analyse et comparaison des prix** : Examiner les taxes de raccordement et les tarifs de consommation pratiqués par les différents prestataires, y compris les entités privées.
- **Transparence** : Publier des rapports réguliers sur les coûts et les tarifs afin d'informer les consommateurs et les autorités.
- **Régulation** : Proposer des directives et des recommandations pour assurer une concurrence loyale et éviter les abus de position dominante.
- **Protection des consommateurs** : Veiller à ce que les tarifs soient justes et raisonnables, et que les services offerts soient de qualité.

Arguments en faveur de la création de l'organe :

- I. Assurer une concurrence équitable :
 - Un organe de régulation peut prévenir les pratiques anticoncurrentielles et favoriser l'entrée de nouveaux acteurs lorsque cela est possible, sans créer de doublons inefficaces.
 - Il peut également encourager les innovations technologiques et les solutions énergétiques alternatives.
- II. Protection des consommateurs :
 - En garantissant la transparence des prix et en surveillant les tarifs, l'organe protégera les consommateurs contre des coûts excessifs.
 - Il offrira un recours en cas de litiges ou de désaccords avec les prestataires.
- III. Encourager la transition énergétique :
 - Une régulation efficace peut stimuler l'adoption des CAD en assurant que les infrastructures sont développées de manière optimale et durable.
 - Elle peut promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- IV. Expérience positive d'autres secteurs :
 - D'autres secteurs, tels que les télécommunications ou l'énergie électrique, disposent déjà d'organes de régulation qui ont démontré leur utilité pour équilibrer les intérêts des différents acteurs et protéger les consommateurs.

Conclusion :

Au vu des enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés aux chauffages à distance, il est impératif d'établir un cadre réglementaire clair et efficace. La création d'un organe indépendant de surveillance et de régulation permettra de garantir que le développement des CAD se fasse dans l'intérêt général, en assurant la transparence, la concurrence loyale et la protection des consommateurs. Nous invitons donc le Conseil d'État à élaborer un projet de loi en ce sens.
